

# AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive  
est convoqué pour une séance ordinaire le lundi 3 février 2020, à 20h00**

## ORDRE DU JOUR

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019**
- 3. Rapports des commissions**
  - Culture et loisirs du 25 novembre 2019 ;
  - Aménagement du 11 décembre 2019 ;
  - Ad hoc Stade de la Californie du 16 décembre 2019 ;
  - Finances du 21 janvier 2020.
- 4. Projets de délibérations**
  - 20-01** Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 44'507.75 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public ;
  - 20-02** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 100'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics ;
  - 20-03** Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 1'500'000 F, la parcelle N° 365, feuille 18, de 737 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Meinier, propriété de Mme Eliane Besson et M. Charles Henry Besson ;
  - 20-04** Proposition relative à la prolongation du cautionnement communal de la dette de 10'950'000 F transférée dans le cadre de la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9778, de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive ;
  - 20-05** Proposition relative à la constitution de trois droits de superficie distincts et permanents (DDP) sur les parcelles N<sup>os</sup> 8083, 9446 et sur une partie de la parcelle N° 9447 de Collonge-Bellerive, sises chemin Armand-Dufaux 71 et 82, au profit du Chantier Naval de Corsier Port SA.

5. **Projet de résolution**  
Néant.
6. **Projet de motion**  
Néant.
7. **Questions au Conseil administratif**
8. **Communications des membres du Conseil municipal**
9. **Communications du Conseil administratif**
10. **Naturalisations à huis-clos**

**Darius Azarpey**  
Président du Conseil municipal

Collonge, le 24 janvier 2020